

L'immigration vue de Québec

Mouloud Idir

Number 778, May–June 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/77917ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Idir, M. (2015). L'immigration vue de Québec. *Relations*, (778), 5–6.



nue le degré de preuve nécessaire, allonge la durée possible de cette détention (qui passe de 72 heures à 7 jours) et durcit les conditions de libération, le tout sans inculpation pour une infraction criminelle. Il suffira en effet, pour justifier une telle détention, qu'un policier ait des motifs raisonnables de croire à la possibilité qu'une activité considérée comme «terroriste» soit entreprise et que l'arrestation aurait vraisemblablement pour effet de l'empêcher.

Il faut également souligner que le projet de loi propose la création d'une nouvelle infraction, soit celle de «préconiser ou fomenter la perpétration d'infractions de terrorisme en général», autorisant la saisie et la destruction de matériel de «propagande terroriste», dont la définition est là aussi de portée très large et ambiguë. Cette nouvelle infraction, qui n'est pas sans rappeler la Loi «du cadenas» de Maurice Duplessis, risque de miner la liberté d'expression par un effet d'autocensure.

Avec ce projet de loi, le gouvernement élargit encore une fois les pouvoirs des corps policiers et des agences de sécurité, entraînant des violations de droits si graves que le projet est décrié à travers le pays. Toutefois, il refuse toujours, malgré les appels de plus en plus pressants en ce sens, de mettre en place des mécanismes de surveillance de l'exercice de ces pouvoirs pour limiter les abus et permettre aux victimes d'obtenir réparation. ●

L'immigration vue de Québec

La refonte de la politique d'immigration que prépare le gouvernement québécois comporte plusieurs éléments problématiques.

MOULOUD IDIR

Le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Kathleen Weil, a rendu public, en décembre 2014, le cahier de consultation *Vers une nouvelle politique québécoise en matière d'immigration*. Une consultation publique a suivi, qui s'est terminée en février dernier. Cette démarche vise à revoir la loi québécoise sur l'immigration datant de la fin des années 1960, ainsi qu'à remplacer l'énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990, mieux connu sous le nom de *Au Québec pour bâtir ensemble*. La ministre devrait annoncer la réforme cet automne.

Rappelons qu'en matière d'immigration, les décideurs politiques québécois ont trop souvent failli à leurs devoirs ces dernières années, en laissant se propager des discours anxieux qui suggèrent même la réduction du nombre de personnes immigrantes

que le Québec accueille chaque année. Il est devenu dès lors très difficile de contrer les amalgames et les lieux communs répandus au sein de la population. Le document actuel semble en avoir pris acte en rappelant explicitement «l'apport positif de l'immigration à l'édification» de la société québécoise et en la présentant même comme un «fait incontournable».

Trois enjeux majeurs souvent négligés méritent plus d'attention. Le premier est la question du racisme et de la discrimination en emploi et leurs conséquences en matière d'inégalités de revenu. À cet égard, le document gouvernemental, même s'il reconnaît ces problèmes, ne propose pas de mesures concrètes, notamment pour améliorer l'accès à l'emploi des personnes migrantes et racisées.

Le document ne permet pas non plus de comprendre les causes historiques et institutionnelles du racisme tel qu'il existe de nos jours dans les sociétés pourtant dites égalitaires. Or, il

est impératif, comme l'a souligné la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, que la future politique sur l'immigration, la diversité et l'inclusion replace le problème du racisme et de la discrimination au Québec dans son contexte sociohistorique afin de mieux appréhender et combattre les situations de discrimination vécues aujourd'hui par les minorités racisées. Il faut aussi que le caractère discriminatoire des obstacles systémiques auxquels se heurtent les nouveaux arrivants et les membres des minorités racisées – comme la non-reconnaissance des compétences, les exigences multiples autour des formations d'appoint et les «mises à niveau» des diplômés – soit plus clairement identifié.

Deuxième enjeu crucial négligé: le document gouvernemental ne semble pas reconnaître les situations de précarité et de sous-citoyenneté dont sont victimes beaucoup de travailleurs temporaires. Il ne propose pas de mesures effectives pour réduire les cas de discrimination et d'exploitation de ces travailleurs. Ce volet de notre régime migratoire tend encore à être pensé de façon isolée. Le fait de faire venir des citoyens d'autres pays pour combler

L'auteur est responsable du secteur Vivre ensemble au Centre justice et foi



Le logement social mis à mal

Le gouvernement du Québec compensera une partie des coupes du fédéral, mais réduit de moitié son programme AccèsLogis.

des besoins de main-d'œuvre au Québec devrait pourtant conduire à faciliter l'accès à une citoyenneté effective, puisque ces personnes vivent ici.

Le gouvernement québécois devrait utiliser sa compétence législative – que ce soit en matière d'immigration ou en matière de droit du travail –, afin de limiter le recours à des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés en proposant, pour ceux-ci, des programmes d'immigration permanente qui tiennent compte des problèmes réels de pénurie de main-d'œuvre. Il peut le faire, comme il a su négocier son droit d'être le maître d'œuvre d'une partie importante de ses politiques d'immigration, notamment en matière de sélection et d'intégration. De plus, comme le droit du travail au Québec s'applique à tous les domaines d'activité, le Québec peut agir dans la mesure où les politiques publiques doivent prendre en compte les besoins et les droits des personnes et travailleurs migrants.

Par ailleurs, le document de consultation souligne, certes, l'importance qu'accorde la société québécoise à la solidarité internationale et à l'accueil des personnes nécessitant une protection, notamment les réfugiés. Toutefois, on n'y trouve pas d'engagement substantiel et significatif de ressources, ni en ce qui concerne le nombre de personnes que le Québec serait disposé à accueillir. Pas plus qu'on n'y lit la moindre dénonciation du resserrement fait par le gouvernement fédéral en la matière. Or, le gouvernement du Québec doit pousser plus loin sa réflexion politique pour aller au-delà du seul engagement humanitaire, sans quoi sa politique risque de demeurer captive du pouvoir discrétionnaire de ses décideurs et de considérations géostratégiques. ●

LOUISE CONSTANTIN

Le Canada était reconnu pour avoir mis sur pied de nombreux programmes sociaux en vue de lutter contre la pauvreté et d'offrir des conditions de vie convenables à l'ensemble de sa population. Parmi ceux-ci, trois programmes successifs et des transferts découlant d'ententes fédérales-provinciales ont permis de rénover ou de construire près de 600 000 logements sociaux, dont 59 310 logements coopératifs, entre 1973 et 1994, année où le désengagement du gouvernement fédéral s'est amorcé. Aujourd'hui, non seulement il n'investit plus dans les mesures sociales, mais il procède plutôt au démantèlement des acquis. Le logement social fait les frais de ce virage à 180 degrés.

En effet, le 26 février 2014, le gouvernement Harper a annoncé qu'il ne renouvellerait pas les subventions attribuées aux ménages à faible revenu vivant dans les logements sociaux gérés par des coopératives ou des organismes à but non lucratif (OSBL) au terme des conventions d'exploitation qui le lient à ces organismes pour une durée pouvant aller de 25 à 50 ans. À plus long terme, les habitations à loyer modique (HLM) seront également touchées. Grâce aux subventions versées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), les ménages bénéficiaires paient un loyer correspondant à 25 % de leur revenu.

Le choc principal de la fin de ces conventions se fera sentir entre 2015 et 2020. En tout, 585 000 logements seront touchés, dont 125 550 au Québec. Les conséquences seront dramatiques, puisque les ménages subventionnés verront leur loyer augmenter subite-



ment et le pourcentage de leur revenu consacré au loyer passer de 25 % à 50 %, et même plus. Le gouvernement fédéral compte ainsi épargner 1,7 milliard de dollars par année, soit presque le même montant que celui dont il est prêt à se priver en permettant aux familles mieux nanties de fractionner leur revenu¹. Seule bonne nouvelle, le gouvernement du Québec prendra la relève et versera l'équivalent de 75 % des subventions dont bénéficient les ménages à faible revenu dans les coopératives en fin de convention, mais seulement durant deux ans.

Par contre, austérité oblige, le gouvernement du Québec affaiblit gravement le programme AccèsLogis – créé pour prendre la relève lorsque le développement des coopératives d'habitation a cessé au Canada. Ce programme permettait la réalisation de 3 000 logements en moyenne par année (coopératifs et sans but lucratif). Amputé de moitié dans le dernier budget Leitão, il

L'auteure est coordonnatrice de la vie associative et de la mobilisation à la Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain

Photo : Jean-Pierre Lacroix